



COLMAR AGGLOMERATION
Direction Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 07/04/22

Nombre de présents : 55

Absent(s) : 1

Excusé(s) : 4

Point 17 Vote du budget 2022.

Présents

Mme Marie-Laure STOFFEL, Mme Patricia KELLER, M. Richard LEY, M. Eric LOESCH, Mme Aurore REINBOLD, M. Oussama TIKRADI, M. Benjamin HUIN-MORALES, M. Flavien ANCELY, M. Christian DIETSCH, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Lucien MULLER, M. Christian REBERT, Mme Dominique SCHAFFHAUSER, M. Jean-Marc SCHULLER, Mme Lucette SPINHIRNY, M. Philippe BETTER, M. Laurent WINKELMULLER, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Tristan DENECHAUD, M. Laurent DENZER-FIGUE, M. Frédéric HILBERT, Mme Catherine HUTSCHKA, M. Christian MEISTERMANN, Mme Manurêva PELLETIER, M. Denis ARNDT, M. Jean-Marc BETTINGER, M. Daniel BERNARD, M. Marc BOUCHE, Mme Laurence KAEHLIN, M. Daniel BOEGLER, Mme Denise STOECKLE, M. Christian DURR, M. Mario ACKERMANN, Mme Séverine GODDE, M. Benoît SCHLUSSEL, M. Alain RAMDANI, Mme Nadia HOOG, M. Olivier ZINCK, M. Barbaros MUTLU, M. Thierry STOEBNER, M. Joël HENNY, M. Pascal SALA, M. Rémy ANGST, M. Michel SPITZ, Mme Fabienne HOUBRE, Mme Sylvie PEPIN-FOUINAT, M. François LENTZ, Mme Véronique SPINDLER, M. Eric STRAUMANN, Mme Sybille BERTHET, Mme Nathalie PRUNIER, Mme Claudine MATHIS, Mme Daniell RUBRECHT, Mme Stéphanie BELLY, Mme Chaterine TOITOT.

Excusé

M. Claude KLINGER-ZIND.

Absent

M. Olivier SCHERBERICH.

Ont donné procuration

M. Serge NICOLE donne procuration à Mme Lucette SPINHIRNY, Mme Michèle SENGELEN-CHIODETTI donne procuration à M. Barbaros MUTLU, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Alain RAMDANI.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Secrétaire de séance : Benjamin HUIN-MORALES

**POINT N° 17 VOTE DU BUDGET 2022**Rapporteur : M. CHRISTIAN REBERT, Vice-Président

Sur la base de l'ensemble des éléments du rapport du Budget Primitif joint à la présente, il est demandé de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 24 février 2022,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2123-19, L.2313-1 et R.2313-3,

Vu le Code de la Fonction Publique,

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 28 mars 2022,

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Administration générale et finances du 14 mars 2022,

Après avoir délibéré,

ARRETE

Le Budget Général et les Budgets Annexes pour l'exercice 2022 en équilibre aux montants suivants :

BUDGET GENERAL			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	62 823 950,83 €	Opérations réelles	85 864 550,83 €
Opérations d'ordre	23 290 900,00 €	Opérations d'ordre	250 300,00 €
Total	86 114 850,83 €	Total	86 114 850,83 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles dont restes à réaliser	37 613 290,97 €	Opérations réelles dont restes à réaliser	14 572 690,97 €
Opérations d'ordre	1 200 300,00 €	Opérations d'ordre	24 240 900,00 €
Total	38 813 590,97 €	Total	38 813 590,97 €
TOTAL	124 928 441,80 €	TOTAL	124 928 441,80 €

BUDGET ANNEXE EAU			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	8 084 253,28 €	Opérations réelles	12 522 053,28 €
Opérations d'ordre	4 888 400,00 €	Opérations d'ordre	450 600,00 €
Total	12 972 653,28 €	Total	12 972 653,28 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles dont restes à réaliser	6 893 436,67 €	Opérations réelles dont restes à réaliser	2 455 636,67 €
Opérations d'ordre	570 600,00 €	Opérations d'ordre	5 008 400,00 €
Total	7 464 036,67 €	Total	7 464 036,67 €
TOTAL	20 436 689,95 €	TOTAL	20 436 689,95 €



BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	6 900 828,97 €	Opérations réelles	15 369 120,77 €
Opérations d'ordre	8 702 100,00 €	Opérations d'ordre	233 808,20 €
Total	15 602 928,97 €	Total	15 602 928,97 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles dont restes à réaliser	10 210 139,89 €	Opérations réelles dont restes à réaliser	1 741 848,09 €
Opérations d'ordre	883 808,20 €	Opérations d'ordre	9 352 100,00 €
Total	11 093 948,09 €	Total	11 093 948,09 €
TOTAL	26 696 877,06 €	TOTAL	26 696 877,06 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	9 919 080,59 €	Opérations réelles	11 372 680,59 €
Opérations d'ordre	1 476 800,00 €	Opérations d'ordre	23 200,00 €
Total	11 395 880,59 €	Total	11 395 880,59 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles dont restes à réaliser	2 489 542,28 €	Opérations réelles dont restes à réaliser	1 035 942,28 €
Opérations d'ordre	153 200,00 €	Opérations d'ordre	1 606 800,00 €
Total	2 642 742,28 €	Total	2 642 742,28 €
TOTAL	14 038 622,87 €	TOTAL	14 038 622,87 €

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DES ERLÉN			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	35 010,00 €	Opérations réelles	589 598,96 €
Opérations d'ordre	1 114 167,01 €	Opérations d'ordre	559 578,05 €
Total	1 149 177,01 €	Total	1 149 177,01 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	554 588,96 €	Opérations réelles	- €
Opérations d'ordre	559 578,05 €	Opérations d'ordre	1 114 167,01 €
Total	1 114 167,01 €	Total	1 114 167,01 €
TOTAL	2 263 344,02 €	TOTAL	2 263 344,02 €

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	3 546 131,65 €	Opérations réelles	4 168 601,59 €
Opérations d'ordre	4 253 646,63 €	Opérations d'ordre	3 631 176,69 €
Total	7 799 778,28 €	Total	7 799 778,28 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	622 469,94 €	Opérations réelles	- €
Opérations d'ordre	3 631 176,69 €	Opérations d'ordre	4 253 646,63 €
Total	4 253 646,63 €	Total	4 253 646,63 €
TOTAL	12 053 424,91 €	TOTAL	12 053 424,91 €

TOTAL CUMULE	200 417 400,61 €	TOTAL CUMULE	200 417 400,61 €
---------------------	-------------------------	---------------------	-------------------------



COLMAR AGGLOMERATION
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES

Séance du Conseil Communautaire du 7 avril 2022

VOTE

Les crédits par chapitre.

MODIFIE

Le tableau des effectifs selon l'annexe IV-C1 figurant au présent budget et selon le rapport sur le budget primitif 2022, à compter du présent vote.

Le Président



BUDGET PRIMITIF 2022





I.	BUDGET PRINCIPAL – BUDGET 2022	3
1.1.	EN FONCTIONNEMENT, UN BUDGET PRUDENT EN RAISON DES CONTRAINTES EXOGENES.....	3
1.1.1.	<i>Des recettes de fonctionnement en hausse.....</i>	3
	Les produits des services stables	4
	Des subventions de fonctionnement en hausse.....	4
	Les dotations de l'État encore en baisse	5
	Les compensations de l'État impactées par le plan de relance.....	5
	Produits fiscaux : pas de hausse des taux d'imposition en 2022.....	5
1.1.2.	<i>Les dépenses réelles de fonctionnement : un budget 2022 prudent pour faire face aux contraintes exogènes</i>	7
	Les charges à caractère général	8
	La refonte de la politique RH.....	8
	Les autres charges de gestion courante stables	10
	Un plus fort soutien aux communes-membres	11
	Les charges exceptionnelles	11
1.2.	LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2022 DE COLMAR AGGLOMERATION	12
1.2.1.	<i>Un autofinancement solide, conséquence d'une saine gestion</i>	12
1.2.2.	<i>Des opérations d'équipement structurantes</i>	12
1.2.3.	<i>Sans inscription d'emprunt nouveau.....</i>	15
II.	LES BUDGETS ANNEXES.....	16
2.1.	LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU	16
2.2.	LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	18
2.3.	LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS	20
2.4.	LE BUDGET ANNEXE DE LA ZAE LES ERLÉN	22
2.5.	LE BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	22
III.	ANNEXE : PROGRAMME 2022 D'EXTENSION ET DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	23



BUDGET PRINCIPAL – BUDGET 2022

Le budget 2022 est caractérisé par la prudence en raison des multiples contraintes exogènes qui pèsent ou pèseront, comme sur toutes les collectivités, sur les finances de Colmar Agglomération :

- Les recettes fiscales professionnelles sont encore impactées par la crise sanitaire, particulièrement la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises qui chutera encore de 350 K€ en 2022.
- Les recettes fiscales issues des ménages subissent les effets des réformes fiscales nationales. La suppression de la taxe d'habitation est certes compensée par une fraction de TVA allouée par l'Etat, mais son niveau de progression interroge.
- Les dépenses réelles de fonctionnement augmenteront par la hausse du coût de l'énergie et des matières premières, qui, si elle n'impacte pas directement Colmar Agglomération, impacte ses prestataires et concessionnaires. Il est également observé que les coûts des projets d'investissement et des chantiers augmenteront également.
- La crise ukrainienne pousse les collectivités, comme Colmar Agglomération, à participer au vent de solidarité constaté. C'est dans ce cadre que notre intercommunalité a souhaité dégager un fonds d'urgence d'1 € par habitant.

Cependant, grâce à sa saine gestion qui lui donne une assise financière solide, Colmar Agglomération parviendra à mettre en œuvre de nouvelles actions, à refondre sa politique de ressources humaines, à soutenir ses communes-membre et à poursuivre son programme d'investissement. Ainsi, l'autofinancement alimenté par sa gestion quotidienne et ses résultats excédentaires précédents permettent de financer 32,7 M€ de dépenses d'équipement en 2022.

1.1. En fonctionnement, un budget prudent en raison des contraintes exogènes

Le budget annexe Gestion des déchets et le budget annexe Pépinière d'entreprises sont dissous dans le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2022. Pour des facilités de lecture, le budget principal 2021 intègre également ces budgets annexes.

1.1.1. Des recettes de fonctionnement en hausse

Recettes réelles de fonctionnement en K€ hors fiscalité	Budget 2021	Budget 2022
Atténuations de charges	145	145
Produits des services	2 065	2 103
Dotations, subventions et participations	14 528	15 280
Autres produits de gestion courante	194	179



Produits financiers	0	0
Produits exceptionnels	30	0
Produits fiscaux	47 373	48 356
TOTAL	64 335	66 063

Une hausse de 2,7% de budget à budget



Les produits des services stables

Recettes de Fonctionnement en K€	Budget 2021	Budget 2022	
Produits des services	2 065	2 103	+1,8%

En tenant compte de la fusion entre le budget principal et des budgets annexes des déchets et pépinière d'entreprises, les produits des services évoluent globalement faiblement.

Désormais, l'ensemble de la masse salariale est prévu sur le budget principal, ce qui génère refacturation sur les budgets annexes en fin d'année pour un montant de 264 K€.

En revanche, les recettes de valorisation des déchets et de prestations de services liées à la gestion des déchets se veulent prudentes (- 127 K€). Les produits prévisionnels des entrées à la base nautique et des animations été ont également été ajustés à la baisse pour tenir compte du réalisé 2021 (- 99 K€).

Des subventions de fonctionnement en hausse

Recettes de Fonctionnement en K€	Budget 2021	Budget 2022	
Subventions de l'Etat	158	221	+5,4%
Autres subventions	92	71	
Autres participations	1 281	1 321	

De budget à budget, les subventions augmentent de 5,4% pour atteindre 1 613 K€ en 2022. On constate notamment une hausse des autres participations liées aux performances de collecte qui génèrent le versement de subventions de 1,3 M€, principalement par CITEO. Il s'agit d'un éco-organisme agréé par l'État qui gère le principe de la responsabilité élargie aux producteurs.



Les dotations de l'État encore en baisse

Recettes de Fonctionnement en K€	Budget 2021	Budget 2022	
Dotation d'intercommunalité	2 357	2 240	-5%
Dotation de compensation	7 875	7 481	
FCTVA fonctionnement	15	15	

La dotation globale de fonctionnement des EPCI se décompose de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation.

La dotation de compensation devrait subir les effets de l'écrêtement servant à financer un redéploiement de crédits par l'État au bénéfice de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de solidarité rurale. La dotation de compensation des EPCI diminuerait en 2022 de 5% environ pour atteindre 7 481 K€.

La dotation d'intercommunalité bénéficie de la garantie d'évolution de droit commun, applicable à tous les EPCI, qui leur permet de bénéficier d'au moins 95% de la dotation d'intercommunalité par habitant de N-1 et atteindrait 2 240 K€.

Les compensations de l'État impactées par le plan de relance

Recettes de Fonctionnement en K€	Budget 2021	Budget 2022	
Dotations de compensation de TP	404	404	+42,9%
Compensations des exonérations fiscales à l'initiative de l'État	2 347	3 527	

Dans le cadre du plan de relance, l'État a souhaité mettre en œuvre une réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels. Cette diminution s'est traduite par une baisse de 50% des cotisations de taxe foncière sur les propriétés bâties et de CFE desdits établissements. Cette exonération est compensée aux EPCI par l'État, à hauteur de 3,2 M€ pour Colmar Agglomération finalement constatées au compte administratif 2021. Le budget 2022 enregistre une forte évolution des compensations pour tenir compte à la fois de la revalorisation législative des bases (+3,4%) et du réalisé 2021.

Produits fiscaux : pas de hausse des taux d'imposition en 2022

Hors versement mobilité affecté dans le budget annexe des transports, les produits fiscaux augmenteraient de 982 K€ pour atteindre 48,4 M€ en 2022, conformément à l'état prévisionnel des bases 2022.



Taxes ménages en K€	Budget 2021	Budget 2022
Taxe foncière bâtie (TFB)	992	1 030
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	51	53
Taxe additionnelle foncier non bâti (TAFNB)	148	154
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	391	480
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	10 170	10 520

+4,1%

Les taxes ménages progressent de 4,1% et s'élèvent à 12 237 K€ en 2022, sous l'effet de deux facteurs :

- Le coefficient de revalorisation des bases voté par le Parlement. Il est significatif en 2022 (+3,4%), puisqu'adosée à la hausse de l'indice des prix à la consommation constatée entre novembre 2020 et novembre 2021, période caractérisée par la reprise de l'inflation.
- La revalorisation physique des bases des locaux professionnels, +0,7% en 2022.

Impact de la suppression de la taxe d'habitation	Budget 2021	Budget 2022
Fraction TVA	11 767	12 110

+2,9%

Afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et l'imposition désormais des seules résidences secondaires, l'Etat a attribué depuis 2021 une fraction de TVA aux intercommunalités. Pour Colmar Agglomération, cette fraction de TVA s'élève à 12 110 K€, soit une hausse de 2,9% par rapport à 2021.

Dans ce contexte, le niveau de progression (2,9%) interroge :

- Il est inférieur à la progression nationale constatée en loi de finances pour 2022 (+5,5%), marquant ainsi l'opacité et surtout la complexité des dispositifs des réformes fiscales intervenues. Ceci constitue une perte de recettes de 303 K€ pour Colmar Agglomération.
- Il est inférieur au coefficient de revalorisation législative des bases (+3,4%) qui aurait impacté les recettes de taxe d'habitation. Ceci constitue en tout état de cause une perte de recettes de 56 K€ pour Colmar Agglomération.

Si la fraction TVA reste en l'état, les intercommunalités sont donc bel et bien perdantes de la réforme de suppression de la taxe d'habitation.



Fiscalité professionnelle	Budget 2021	Budget 2022
Contribution foncière des entreprises (CFE)	11 791	12 100
Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	8 450	8 100
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	1 878	2 029
Imposition sur les entreprises de réseau (IFER)	822	870

+0,7%

La crise sanitaire impacte directement les produits de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises dont l'assiette est liée à l'activité économique avec un an de décalage. Les recettes de CVAE enregistreront une baisse de 350 K€ en 2022. De ce fait, les recettes de fiscalité professionnelle ne progressent que de 0,7% en 2022.

Il n'est pas proposé de modification des taux d'imposition en 2022.

1.1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement : un budget 2022 prudent pour faire face aux contraintes exogènes

Dépenses réelles de Fonctionnement en K€	Budget 2021	Budget 2022
Charges à caractère général	13 126	13 700
Charges de personnel	6 923	7 875
Atténuations de produits	30 673	32 242
Autres charges de gestion courante	8 067	8 500
Charges financières	2	0
Charges exceptionnelles	285	500
Provisions	0	6
TOTAL	59 076	62 823

Une hausse de 6,3% de budget à budget





Les charges à caractère général

Dépenses de Fonctionnement en K€	Budget 2021	Budget 2022	
Charges à caractère général	13 126	13 700	+4,3%

De budget à budget, les charges à caractère général augmentent de 4,3% une hausse qui tient tout d'abord compte des conséquences de la crise sanitaire et du contexte international :

- la hausse des prix de l'énergie (+54K€) ;
- mais aussi une probable répercussion de la hausse du coût des matières premières et du transport sur les prestations de vidage et de traitement des déchets (+150 K€).

Cependant, 372 K€ ont été prévus pour mettre en place de nouvelles actions :

- l'ouverture de la pépinière d'entreprises (+67 K€ en 2022) ;
- la mise en place de l'extension des consignes de tri dans la collecte d'emballages (200 K€) ;
- la redéfinition d'une carte de pistes cyclables (20 K€) ;
- la hausse des refacturations de la Ville de Colmar à Colmar Agglomération dans le cadre des réformes de mutualisation (+85 K€) poursuivies en 2021.

Par ailleurs, il convient de prendre en compte la réinscription des crédits relatifs à la gestion des déchets afin de financer les dépenses qui auraient dû être rattachées sur 2021, et qui n'ont pas pu l'être en raison de la dissolution du budget annexe (320 K€).

La refonte de la politique RH

Dépenses de Fonctionnement en K€	Budget 2021	Budget 2022	
Charges de personnel	6 923	7 875	+13,7%

Comme chaque année, Colmar Agglomération devra assumer les contraintes exogènes et endogènes classiques pour une collectivité :

- L'impact de l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) qui se traduit par le coût des avancements et des promotions ;
- La hausse du minimum de traitement au niveau du SMIC au 1^{er} janvier 2022.

Cependant, une nouvelle donne se rajoute en 2022 avec l'annonce très récente du Gouvernement du dégel du point d'indice de la fonction publique dont l'ampleur n'est pas connue. Compte tenu de l'inflation, il est proposé de prévoir un budget de 60 K€ en réserve afin de pouvoir faire face à cette mesure décidée nationalement. C'est l'équivalent d'une hausse de 2% du point d'indice à compter du 1^{er} juillet.

Au total, les contraintes exogènes et endogènes impactent le budget RH de 315 K€.



Le budget 2022 tient compte également de la refonte progressive d'une politique Ressources Humaines qui se veut plus attractive :

- la réforme de la modulation de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) en fonction des absences ;
- la refonte du Complément Indemnitaire Annuel en lien direct avec l'évaluation professionnel ;
- la mise en place du forfait de mobilité durable.

Au total, c'est un budget de plus de 295 K€ qui est dédié à la refonte de la politique RH en 2022.

Par ailleurs, Colmar Agglomération prévoit de faire un effort indemnitaire en direction des métiers d'expertise ou d'encadrement en tension et d'attirer de nouvelles compétences. Le budget 2022 tient compte également de la création de 4 équivalent Temps Plein (ETP) portant ainsi le nombre d'emplois budgétaires de la collectivité à 141.

	Direction / service	Poste	Grade
Création	Direction de l'environnement et du plan climat	Accompagnateur Plan Climat et facilitateur de la Transition Energétique et écologique	Cadre emploi technicien / ingénieur
Création	Service eaux et assainissement	Chargé de mission préservation et reconquête de la qualité des ressources en eau	Cadre emploi technicien / ingénieur
Création	Direction de l'environnement et du plan climat	Conseil en énergie partagé	Cadre emploi technicien / ingénieur
Création	Direction de l'environnement et du plan climat	Chargé de mission Gestion de l'espace rural et périurbain GERPLAN	Cadre emploi technicien / ingénieur
Suppression	Direction de l'environnement et du plan climat	Animateur OKTAVE	Technicien
Suppression	SIG	Géomètre	Technicien

	Direction / service	Poste	Ancien grade	Nouveau grade
Modification dans le cadre d'un recrutement	Direction de l'attractivité économique	Chargé de mission aménagement et rénovation	Ingénieur	Ingénieur principal
	Développement économique	Chef de service	Attaché	Attaché hors classe
	Syndicats intercommunaux	Ingénieur eau	Technicien principal 1ère classe	Ingénieur
	Gestion des déchets	Agent de conduite	Adjoint technique principal de 1ère classe	Adjoint technique
Modification suite à une réussite à un concours	DRH	Assistante RH	Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 2ème classe
	Application du droit des sols	Instructeur	Technicien	Technicien principal de 2ème classe



Il est rappelé que la mise à jour du tableau des effectifs concernant les grades sera faite en fonction des mouvements de personnels liés aux recrutements, mobilités internes, réussites aux concours, avancements de grade et promotions internes, et ce à effectif constant, tel que prévu au budget.

Enfin, le parachèvement de la mutualisation du service d'application du droit des sols dans le cadre d'un service commun devrait entraîner le transfert de 2 ETP de la Ville de Colmar à Colmar Agglomération courant 2022 (+80 K€). Ceci fera l'objet ultérieurement d'un dispositif et d'une délibération spécifique.

Enfin, par mesure de simplification, il convient également de prendre en compte de la budgétisation de tous les postes qui sont désormais refacturés aux budgets annexes en fin d'année (102 K€).

Synthèse de l'évolution des charges de personnel

Transferts de postes sur le budget principal (hors gestion des déchets)	102 K€
GVT et hausse du SMIC	255 K€
Dégel du point d'indice	60 K€
Refonte de la politique RH	295 K€
Transferts de personnel service ADS	80 K€
Création de postes	160 K€
TOTAL	952 K€

Les autres charges de gestion courante stables

Dépenses de Fonctionnement en K€	Budget 2021	Budget 2022	
Subventions aux associations	2 300	2 466	+5,4%
Subvention au SDIS	4 979	5 150	
Autres contingents	788	884	

La principale évolution sur ce poste de dépenses concerne la hausse prévisible des contributions au service d'incendies et de secours (+171 K€).

Les subventions aux associations observent une tendance haussière du fait des effets de la crise sanitaire sur la santé financière de certaines, mais aussi du fait de la reprise d'activités pour d'autres après les confinements imposés en 2020 et 2021. Par ailleurs, en 2022, de nouveaux partenariats ou développements associatifs sont prévus : la Mission Locale (+5 K€), les Haies Vives d'Alsace (20 K€)....sans oublier le dispositif PLATO avec la Région Grand Est.



Un plus fort soutien aux communes-membres

Dépenses de Fonctionnement en K€	Budget 2021	Budget 2022
Attribution de compensation	24 989	25 530
Dotation de solidarité communautaire	5 391	5 615
Fonds de péréquation intercommunal et communal	252	1 032

+5%

L'attribution de compensation correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à l'intercommunalité, au moment où la commune a adhéré à l'intercommunalité ou au moment où la compétence a été transférée à l'agglomération. Le budget 2022 prend en compte la réévaluation de l'attribution de compensation par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLETC) du 9 novembre 2021, soit un montant total de 25,2 M€, auquel il convient de rajouter un rattrapage 2021 de 330 K€.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est un versement au profit des communes-membres financé par Colmar Agglomération. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités et permet aux communes-membres de bénéficier de la dynamique des bases professionnelles. Elle évoluera en fonction du dynamisme des recettes fiscales professionnelles constatées en 2021.

Pour pallier son désengagement financier par la baisse de la péréquation verticale, l'État a mis en place depuis 2012 un dispositif de péréquation horizontale à travers le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Une fraction des ressources fiscales des collectivités considérées comme « riches » est donc prélevée pour être redistribuée aux collectivités considérées comme « pauvres ». Colmar Agglomération le prendrait désormais à sa charge pour les communes-membres pour un coût supplémentaire estimé à 780 K€.

Les charges exceptionnelles

Dépenses de Fonctionnement en K€	Budget 2021	Budget 2022
Charges exceptionnelles	285	500

+75%

Il paraît sage que le budget 2022 prévoit des charges exceptionnelles à supporter, dans un contexte de crise sanitaire et désormais de guerre qui touche l'Union Européenne à ses frontières.

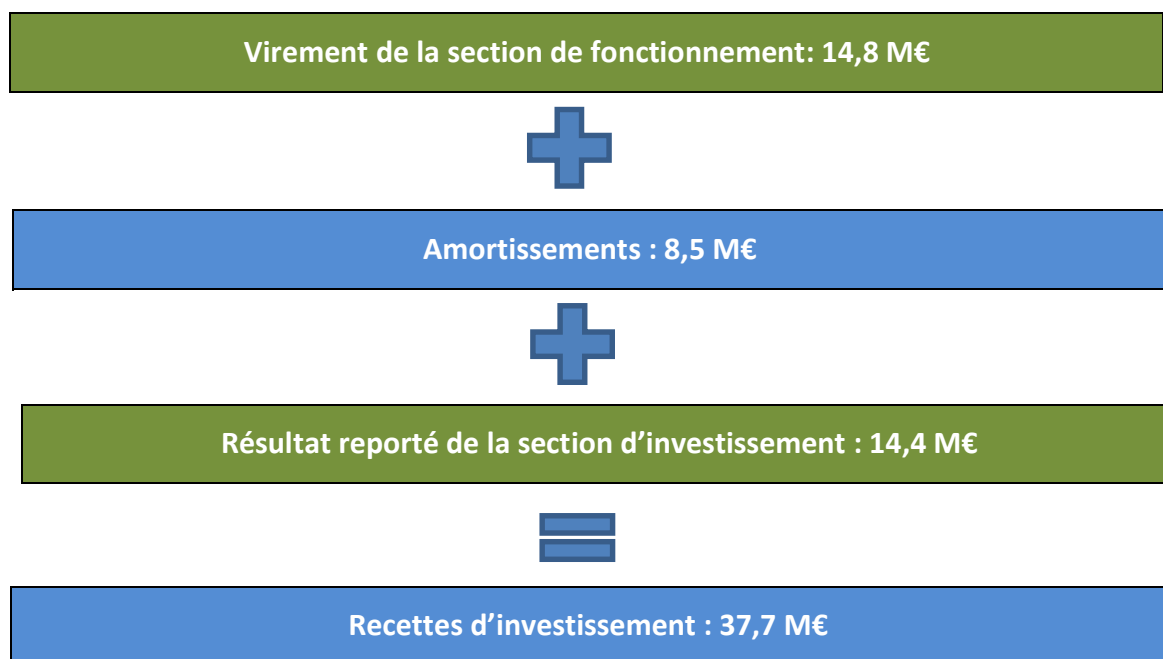
Colmar Agglomération a d'ores et déjà souhaité constituer un fonds d'urgence pour l'Ukraine d'1 € par habitant.



1.2. Le programme d'investissement 2022 de Colmar Agglomération

1.2.1. Un autofinancement solide, conséquence d'une saine gestion

Colmar Agglomération réussit à dégager 24,7 M€ d'autofinancement pour ses opérations d'investissement.



Grâce à des bases financières saines, Colmar Agglomération peut financer de nouveaux projets d'équipement, sans hausse de la pression fiscale, tout en faisant face aux contraintes exogènes qui pèsent de plus en plus sur sa section de fonctionnement. Cet effort est d'autant plus louable que le programme d'investissement 2022 est financé, encore une fois, sans emprunt nouveau.

1.2.2. Des opérations d'équipement structurantes

L'autofinancement ainsi dégagé couplé avec la mobilisation de subventions d'investissement permet de mettre en œuvre des dépenses d'équipement à hauteur de 30,8 M€ :



Soutien aux communes-membres

6,1 M€

- Fonds de concours 2021-2022 et soldes antérieurs: **4 450 K€**
- Fonds de concours eaux pluviales : **1 625 K€**

Gestion des déchets

5,4 M€

- Rénovation du parc des ateliers municipaux: **1 810 K€**
- Reconfiguration déchetterie Muntzenheim : **140 K€**
- Etudes et travaux de rénovation de quais de déchetterie : **350 K€**
- Investissement récurrent: **3 077 K€**

Mobilité

2,4 M€

- Piste cyclable Sundhoffen/forêt du Neuland : **250 K€**
- Etudes, acquisitions et travaux d'autres pistes cyclables: **1 433 K€**
- Participation réseau TNS Colmar/Breisach: **155 K€**
- Participation Rocade Ouest : **550 K€**

Eaux pluviales

3,6 M€

- Programme de renouvellement et extension des réseaux : **1 350 K€**
- Remise aux normes des réseaux d'Horbourg-Wihr : **1 551 K€**
- Travaux divers et investissement récurrent : **702 K€**



Développement économique

6,8 M€

- Création de la pépinière d'entreprises : **1 576 K€**
- Aménagement de zones: **1 400 K€**
- Etudes zones: **180 K€**
- Réserves foncières : **3 899 K€**

Soutien aux projets économiques

1,3 M€

- Rénovation espace hangar 20 de l'aérodrome: **120 K€**
- Aménagement du parking RITTMO : **70 K€**
- Projets UHA : **282 K€**
- Subventions aménagement: **274 K€**
- Subventions divers : **600 K€**

Aires d'accueil

2,2 M€

- Rénovation/Extension aire d'accueil Colmar et Aire de grand passage: **2 218 K€**

Habitat

0,7 M€

- PLH Surcharges foncières: **350K€**
- Subventions économies d'énergie: **350 K€**

Il convient également d'y ajouter 1,5 M€ d'investissement récurrent et 3,3 M€ de reports 2021 sur 2022.

Soit un total de 34,1 M€ de dépenses d'équipement.

1.2.3. Sans inscription d'emprunt nouveau



L'autofinancement dégagé, les subventions et participations mobilisées et le FCTVA permettent d'entreprendre des projets d'investissement structurants sans effort fiscal supplémentaire demandé et sans inscrire de nouvel emprunt encore en 2021.

Dette budget principal au 01/01/2022**1 316 K€****Emprunt nouveau****0 K€****Remboursement du capital de la dette 2022****499 K€****Dette budget principal estimée au 31/12/2022****817 K€**

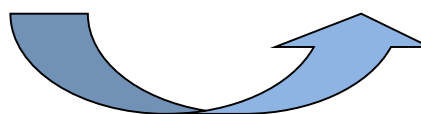


LES BUDGETS ANNEXES

2.1. Le budget annexe de l'eau

Recettes réelles d'exploitation en K	Budget 2021	Budget 2022
Atténuations de charges	4	3
Vente produits, prestations	11 324	11 288
Subventions	32	20
Autres produits de gestion courante	4	4
TOTAL	11 364	11 315

Une baisse de 0,4% de budget à budget



Le budget annexe de l'eau 2022, dans ses recettes réelles d'exploitation, se caractérise par sa stabilité. Atteignant 11 288 K€, les recettes de ventes d'eau et de locations sont ajustées par rapport au réalisé 2021.

Il est à relever que les recettes de ventes de produits et prestations baissent essentiellement par la fin de la refacturation des dépenses de personnel entre le budget annexe de l'eau et le budget annexe de l'assainissement, toutes les dépenses de personnel étant maintenant prévues sur le budget principal pour être refacturées sur chaque budget annexe. Les dépenses de personnel du budget annexe de l'eau diminuent donc d'autant.

Dépenses réelles d'exploitation en K€	Budget 2021	Budget 2022
Charges à caractère général	4 298	4 374
Charges de personnel	215	100
Atténuations de produits	3 469	3 420
Autres charges de gestion courante	40	40
Charges financières	26	15
Charges exceptionnelles	165	120
Provisions	0	16
TOTAL	8 213	8 085

Une baisse de 1,6% de budget à budget





Les charges à caractère général augmentent de 1,8% (4,4 M€) pour prendre en compte le mécanisme contractuel des révisions de prix très dépendant de l'inflation et du cours des matières premières.

Les atténuations de produits (3,4 M€) sont constituées des reversements des redevances à l'Agence de l'Eau. Elles sont donc adaptées aux recettes prévisionnelles de ventes d'eau.

L'autofinancement (composé du virement à la section d'investissement et des amortissements) couplé avec la mobilisation de subventions d'investissement permet de mettre en œuvre des dépenses d'équipement à hauteur de 5,1 M€ (reports et opérations pour le compte de tiers compris) :

**Investissement
Budget Eau
2022
5,1 M€**

- Achèvement du renouvellement et de l'extension des réseaux 2018-2021 : 1 702 K€ (avec reports)
- Renouvellement et extension des réseaux 2022 : 1 905 K€
- Traitement de l'agressivité de l'eau La Forge: 100 K€
- Sectorisation et densification capteurs de recherche de fuite : 313 K€
- Etude du schéma directeur d'eau potable: 100 K€
- Etude interconnexion de réseau : 80 K€
- Investissement récurrent : 857 K€

Ceci permet d'entreprendre des projets d'investissement structurants sans inscrire de nouvel emprunt en 2022.

Dette budget Eau au 01/01/2022	500 K€
---------------------------------------	---------------

<u>Emprunt nouveau</u>	<u>0 K€</u>
-------------------------------	--------------------

Remboursement du capital de la dette 2022	149 K€
--	---------------

Dette budget Eau estimée au 31/12/2022	351 K€
---	---------------



Le budget annexe de l'assainissement

Recettes réelles d'exploitation en K	Budget 2021	Budget 2022
Vente produits, prestations	8 302	8 300
Subventions	1 290	1 300
Autres produits de gestion courante	15	0
TOTAL	9 607	9 600

Stabilité de budget à budget



Tout comme le budget annexe de l'eau, le budget annexe de l'assainissement 2022, dans ses recettes réelles d'exploitation, se caractérise par sa stabilité :

- Les produits de redevances atteignant 8 300 K€ et sont ajustés par rapport au réalisé 2021.
- La subvention du budget principal au titre de la contribution eaux pluviales atteint 1 300 K€. Elle est calculée et ajustée en fonction des dépenses d'exploitation du budget d'assainissement.

Dépenses réelles d'exploitation en K€	Budget 2021	Budget 2022
Charges à caractère général	6 195	6 500
Charges de personnel	102	125
Autres charges de gestion courante	35	50
Charges financières	71	66
Charges exceptionnelles	160	150
Provisions	0	10
TOTAL	6 563	6 901

Une hausse de 5,1% de budget à budget



Les charges d'exploitation augmentent principalement pour prendre en compte :

- les effets de l'inflation, de la flambée des cours de matière première qui ont un impact direct sur le mécanisme des révisions de prix du marché d'exploitation détenu par la Colmarienne des Eaux (+123 K€) ;
- des contraintes exogènes qui pèsent pour 172 K€, dont 69 K€ au titre SITEUCE qui a été amené à augmenter ses cotisations .



L'autofinancement (composé du virement à la section d'investissement et des amortissements) permet de mettre en œuvre des dépenses d'équipement à hauteur de 8,7 M€ :

Investissement Assainissement

2022

10 M€

- Achèvement du renouvellement et de l'extension des réseaux 2018-2021 (avec reports) : 2 450 K€
- Renouvellement et extension des réseaux 2022 : 1 800 K€
- Mise aux normes des réseaux Horbourg-Wihr : 2 082 K€
- Participation au projet STEP Urschenheim: 800 K€
- Mise en place d'équipements d'autosurveillance : 250 K€
- Schéma directeur d'assainissement et études : 570 K€
- Travaux et équipements récurrents: 2 017 K€

Ceci permet d'entreprendre des projets d'investissement structurants sans inscrire de nouvel emprunt en 2022.

Dette budget Assainissement au 01/01/2022	1 740 K€
--	-----------------

<u>Emprunt nouveau</u>	<u>0 K€</u>
-------------------------------	--------------------

Remboursement du capital de la dette 2022	245 K€
--	---------------

Dette budget Assainissement estimée au 31/12/2022	1 495 K€
--	-----------------



23

Le budget annexe des transports

Recettes réelles d'exploitation en K	Budget 2021	Budget 2022
Vente produits, prestations	2 194	2 000
Versement mobilité	6 200	6 750
Subventions	377	400
Autres produits de gestion courante	208	208
TOTAL	8 979	9 358

Une hausse de 4,2% de budget à budget



Entre le budget 2021 et le budget primitif 2022, les recettes réelles d'exploitation du budget annexe transports urbains augmentent de 4,2% pour atteindre 9,4 M€.

C'est surtout dû à l'évolution des produits de versement mobilité estimés prudemment à 6 750 K€ en 2022, compte tenu d'un rebond constaté en 2021.

Les prévisions restent également prudentes sur les recettes de billetterie, considérant les répercussions du contexte sanitaire sur la fréquentation, soit une baisse prévue de 8,9% pour atteindre 2 M€ en 2022.

La Région Grand Est et l'État financeront le transport scolaire intégré dans le service de transports urbains pour 400 K€ en 2022. Colmar Agglomération bénéficie d'un subventionnement supplémentaire lié aux RPI/RPC.

Dépenses réelles d'exploitation en K€	Budget 2021	Budget 2022
Charges à caractère général	9 351	9 705
Charges de personnel	64	64
Atténuation de produits	50	50
Autres charges de gestion courante	0	100
Charges exceptionnelles	15	0
TOTAL	9 480	9 919

Une hausse de 4,6% de budget à budget



En 2022, le forfait de charges de la STUCE, principale dépense d'exploitation, sera versé et actualisé selon les conditions contractuelles. Le budget 2022 prévoit cependant prudemment des marges de manœuvre pour faire face aux contraintes exogènes qui pourraient peser sur le



budget annexe transport, au premier rang desquelles la hausse du coût de l'énergie. L'évolution de l'organisation du transport scolaire des écoles primaires des RPI (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux) de Zimmerbach et Walbach, du RPI de Bischwihr, Fortschwihr, Wickerswihr, du RPC (Regroupement Pédagogique Communal) de Porte du Ried ainsi que le doublage des services des écoles Dame Blanche et Arc en Ciel à Wintzenheim génère une dépense supplémentaire pour Colmar Agglomération de 193 K€ en 2022.

Le budget intègre également des remboursements de versement mobilité à hauteur de 50 K€.

L'autofinancement (composé du virement à la section d'investissement et des amortissements) permet de mettre en œuvre des dépenses d'équipement à hauteur de 1,5 M€ :

Investissement Transports

2022

2,5 M€

- Démarrage de l'opération de modernisation de la billettique: 200 K€
- Renouvellement de la station GNV : 875 K€
- Etudes projets : 225 K€
- Investissement récurrent : 1 006 K€
- Reports 2021 sur 2022 : 184 K€



2.4. Le budget annexe de la ZAE Les Erlen

Recettes réelles de fonctionnement en K	Budget 2021	Budget 2022
Ventes	180	95
TOTAL	180	95

La seule évolution notable concernant la section de fonctionnement du budget annexe des Erlen concerne une dépense de 35 K€ pour la couche de roulement du 2^{ème} tronçon. Les recettes dépendent du stock de terrains restants.

Dépenses réelles de fonctionnement en K€	Budget 2021	Budget 2022
Charges à caractère général	2	35
TOTAL	2	35

2.5. Le budget annexe des zones d'activités économiques

Recettes réelles de fonctionnement en K	Budget 2021	Budget 2022
Ventes	2 997	1 817
TOTAL	2 997	1 817

Les parcelles des ZAE sont aménagées en interne et vendues aux opérateurs économiques.

Dans le cadre d'une refonte menée par la direction des Finances, il a été procédé en 2021 à la reprise globale des données depuis la création de ces budgets annexes afin d'être en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M14 qui encadre l'évaluation des stocks.

L'exercice 2021 a vu se concrétiser 1,1 M€ de ventes de parcelles dans l'extension de la zone d'activités Est d'Horbourg-Wihr. Cette recette est donc déduite des potentielles rentrées conformément à l'avancée des différents projets sur le budget 2022 pour atteindre 1,8 M€.

Les dépenses de fonctionnement sont ajustées en fonction du résultat dégagé.

Dépenses réelles de fonctionnement en K€	Budget 2021	Budget 2022
Charges à caractère général	1 841	3 456
TOTAL	1 841	3 456



ANNEXE : PROGRAMME 2022

D'EXTENSION ET DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Commune	Localisation	Assainissement	Eau potable	Eaux pluviales
COLMAR	Route de Neuf Brisach Section grillenbreit - pont de la Lauch au minimum	-	Renouvellement	
	Rocade Verte (entre Bld Leclerc et Turenne)	Renouvellement		
	Rue de Verdun (entre Rouffach et Schlumberger)		Renouvellement	
	Bruat (entre Leclerc et Reims)	Renouvellement	Renouvellement	
	Rue de Turkheim (entre Charles Grad et De Gaulle)	Renouvellement	Renouvellement	
	Rue Charles Marie Widor	Renouvellement	Renouvellement	
	Avenue de Paris (entre Rome et Vienne)		Renouvellement	
	Rue Saint Gilles	Renouvellement	Renouvellement	
	Secteur Orne, Erable, Marronnier	Renouvellement	Renouvellement	
	Rue de Hunawehr (nlle rue ente Riquewihet Hunawehr)	Extension	Extension	
	Rue des Mesanges/Rue du Logelbach		Extension	
	Mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales à Colmar			Extension
FORTSCHWIHR	Extension du réseau d'assainissement TRANCHE 2022 - Solution B	Extension	Renouvellement	Renouvellement
HERRLISHEIM	Rue Saint Michel			Renouvellement
	Route de Sainte-Croix en Plaine	Extension		
INGERSHEIM	Rue de la Batteuse	Renouvellement	Renouvellement	
	Route de Colmar (entre Giratoire RN83 et Pl De Gaulle)		Renouvellement	
MUNTZENHEIM	Lotissement des Bosquets		Renouvellement	
	ZA rue vauban			Extension
PORTE DU RIED	Chemin de la Werb	Extension	Extension	
SUNDHOFFEN	Rue des Mésanges (EP)			Renouvellement
WINTZENHEIM	Rue Hirn (suite et fin)	Renouvellement	Renouvellement	Extension
	Rue de Feldkirch		Renouvellement	Extension
	Rue Sonntag	Renouvellement		
	Renforcement ou renouvellement des dispositifs de gestion des eaux pluviales			Renouvellement
BUDGET 2022 PROGRAMME RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DES RESEAUX		1 800 000,00 € HT	1 905 000,00 € HT	1 350 000,00 € TTC